

Décision n° 2024.018 – Association Destination Echange - Fête de la musique

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2021.F.02 du 5 juillet 2021, par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire les missions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune a décidé de procéder à diverses animations lors de la fête de la musique du 21 juin 2024.

Le Maire de la ville de Marmande,

Décide de signer un contrat de prestation artistique avec :

L'association Destination Echange, représentée par Mme Véronique CLEMENCEAU, Présidente, située 41 rue de Rochefort - 16100 Cognac - pour mettre en place une animation musicale le vendredi 21 juin 2024 entre 9h00 et 20h00, pour la somme de 1 500 euros TTC (Mille cinq cents euros ttc).

Précise que les dépenses seront prélevées sur les enveloppes correspondantes

*En application de l'article L.2122.23 du Code Général
des collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision
lors de la prochaine séance du Conseil Municipal*

Fait à Marmande, le 22 janvier 2024
Le Maire de Marmande,
Joël HOCQUELET

